

Il est temps de faire changement

Projet de réserves de biodiversité et de réserve aquatique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003

Mémoire en environnement sur les projets d'aires protégées et de leurs agrandissements

8 Réserves de biodiversité en Abitibi-Témiscamingue

Présentation

Tout d'abord, Madame la Présidente, je tiens à mentionner que je présente ce mémoire en mon nom personnel, en tant que citoyen de l'Abitibi. Je suis un chasseur, un pêcheur, un amateur de randonnée pédestre, de vélo de montagne, de camping et bien d'autres encore. Bref, je suis un amateur de plein air, un amant de la nature, mais également le père de deux jeunes garçons qui adorent ces activités, qui ne demandent qu'à explorer cette nature et avec qui je voudrais partager ces moments de complicité et de bonheur encore longtemps. J'aspire même à partager ces passions avec mes petits-enfants, si j'en ai la chance.

Je veux poursuivre avec une citation de René Lévesque, celui-là même qui a créé le ministère de l'Environnement : « Je n'ai jamais été aussi fier d'être québécois ». Et bien moi, Madame la Présidente, je ne peux en dire autant. Force m'est de constater que ma fierté en tant que Québécois va en se détériorant. Et pour cause, je vis dans une société qui n'a plus rien à voir avec les idéaux et les grands projets rassembleurs si chers à Monsieur Lévesque. Je constate que je vis dans une société certes francophone, mais américanisée où seuls l'argent et le profit mènent le bal. Le tissu social s'effrite, l'individualité se renforce et par-dessus tout, nous sommes floués par nos dirigeants qui, à coup de collusion et de corruption, viennent augmenter le cynisme de la population envers l'appareil politique et forcent les citoyens à demeurer dans l'inaction face au pouvoir de changement qu'ils ont vraiment. Tout ce qui reste pour nous vider l'esprit, faire le plein d'énergie et d'air frais, c'est-à-dire la nature, nous avons du mal à en faire protéger de minuscules territoires qui, en plus, sont déjà grandement détériorés.

Appui aux 8 réserves de biodiversité

Je tiens à mentionner; en fait je tiens à appuyer haut et fort le projet des territoires des aires protégées projetées et leurs agrandissements. S'il n'en tenait qu'à moi, ce serait bien plus que 12 % qui seraient atteints. Pourquoi toujours se contenter du minimum pour atteindre des critères internationaux? Pourquoi ne pas nous-mêmes élever les standards et du coup devenir des modèles, des précurseurs dans le domaine de la protection écologique? Pourquoi ne pas changer la façon de consulter les différents acteurs du territoire lorsqu'il est temps de procéder

à la conservation de patrimoine écologique? J'entends déjà les réponses. Réponses qui m'ont déjà été servies lors de la 1^{ère} partie de l'audience publique. Je reviens à la charge avec ce mémoire et j'espère qu'il aidera à apporter une piste de réflexion différente de ce qui se fait présentement dans les hautes sphères où les décisions et les engagements concernant le bien commun se prennent. Il en va de l'avenir de nos enfants et petits-enfants; ces générations qui auront à subir les conséquences de nos décisions et actions présentes.

Je suis conscient que seul, mon mémoire aura un faible poids dans la balance, mais j'ose espérer que ce mémoire, joint à ceux des autres intervenants, trouvera un écho porteur et saura trouver des oreilles à l'écoute et des esprits ouverts à un réel changement.

Questions, réponses et commentaires

La question que j'ai posée lors de la première partie de l'audience publique comportait deux volets. Je vous en fais part ainsi que les réponses et explications qui m'ont été données et vous comprendrez que je n'ai pas été satisfait de les entendre puisque mon mémoire se veut un argumentaire contre ces réponses et un plaidoyer en faveur de la protection de l'environnement.

Donc, le premier volet de ma question : Serait-il possible d'inverser les rôles de certains acteurs lors des audiences publiques en environnement, en ce sens que la table des experts ne regroupe que des acteurs du milieu économique? Hydro-Québec, le MRN, un représentant du forestier en chef, la CRÉ, des représentants de municipalité ou MRC et autres que j'oublie. De l'autre côté, les « poseux » de questions, il y a des représentants des communautés autochtones, des groupes écologiques comme l'Action boréale, les organismes de bassins versants et d'autres, les différents groupes citoyens comme club quad et/ou motoneige, le représentant des propriétaires de camps et chalet, des pourvoiries et j'en passe. Pourquoi ne pas obliger les acteurs économiques à poser les questions aux différents groupes citoyens qui eux défendraient un projet de réserve de biodiversité ou autre, plutôt que les groupes citoyens à tenter de convaincre les acteurs économiques qu'il faut protéger un territoire et un agrandissement?

La réponse – M. Lauzon, toute personne est bienvenue de venir se faire entendre, à poser des questions, peu importe le groupe que cette personne représente.

Je suis bien d'accord, toute personne quelle qu'elle soit peut venir se faire entendre, mais où le bât blesse, c'est que les acteurs économiques, qui sont à la table des experts en avant et à qui nous devons soumettre les questions, ont l'avantage d'avoir déjà été consulté au sujet des différents projets. Pire encore, l'industrie minière n'a même pas à être sur place puisque d'emblée, les territoires déjà jalonnés ou sous un bail minier sont écartés des territoires qu'il serait possible de vouloir protéger. De plus, en soumettant les projets à l'avance à ces acteurs économiques, ils ont le beau jeu d'aller récolter le bois ou de jalonner les terrains avant même qu'il soit possible de faire les audiences. Et qui fait ces préconsultations? C'est le même

Ministère qui soumet les projets, le MDDEFP, soit le ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Je vois bien mal où est la place du développement durable quand on ouvre une porte béante à des industries pour aller chercher la ressource ou simplement « claimer » le territoire avant même que le projet soit mis sur la table pour tout le monde. Il n'y a là aucune équité. Les rapports de force sont faussement présentés comme étant égaux.

En fait, le vrai problème du développement durable réside dans la conception du principe et, qui plus est, adoptée par le gouvernement. En plus de ce problème de conception de ce principe, il y a le fait que ça paraît bien, c'est la mode. Mais il faut réellement l'appliquer et de manière équitable, ou je dirais plus logique. Le schéma actuel du DD adopté par notre gouvernement, consiste en trois cercles ou pôles disposés en superposition partielle. Chaque pôle a comme identifiant la Société, l'Économie et l'Environnement (Jacobs et Saddler, 1990). Là où il y a la superposition des trois cercles, on suppose qu'il y a équilibre entre les trois pôles, donc atteinte du développement durable. Lorsque le MDDEFP soumet ses projets aux industries, pour ne pas nuire au droit de faire de l'argent, je ne considère pas que nous trouvons l'équilibre des trois pôles concernés, mais bien que le volet économique est favorisé. De toute façon, faire du profit avec le bien commun (terre, forêt, ressource minérale, ressource hydrique, etc.) ne devrait pas être un droit, mais un privilège et ce privilège devrait être accordé par l'ensemble de la population et non par les gouvernements qui n'ont aucune vision à long terme et qui sont eux — mêmes gouvernés par l'argent. Comprenez-moi bien Madame la Présidente, je ne suis pas en train de dire que je suis contre l'économie, mais je suis pour une économie responsable, plus locale et réellement durable. Et si la nationalisation des ressources était une des clés pour atteindre une économie profitable à l'ensemble de la population québécoise?

Le deuxième volet de ma question : Lors de l'évaluation des projets, pourquoi est-ce que le MDDEFP n'évalue pas la possibilité de protéger un plus grand pourcentage de territoire que le minimum à atteindre de 12 %?

La réponse – effectivement le ministère fait l'évaluation d'un plus grand pourcentage de territoire mis à l'examen. Par contre, lors du dépôt du projet, nous en sommes à 12 % et un peu moins. Il y a du territoire qui est retiré du projet pour ne pas nuire au droit de certains utilisateurs de continuer leurs activités (forestières et minières).

Donc, encore une fois, le bien de l'environnement passe après le secteur économique. On veut protéger du territoire en se vantant d'avoir des projets à caractère de DD, mais, en réalité, la pression qu'exercent d'autres ministères ou le secteur industriel envoie un message clair que l'environnement est important, mais surtout pas au détriment de la capacité des industries à faire de l'argent.

Exemple de priorité de l'économie sur l'environnement

Il y a une quantité d'exemples que l'on pourrait énumérer pour illustrer à quel point l'économie prime sur l'environnement. Le premier exemple que j'aimerais apporter est l'obsolescence programmée. Qu'est-ce que c'est? C'est le fait que des objets tombent en panne ou deviennent défectueux avant leur réelle durée de vie. Citons en exemple Frigidaire, ou n'importe quelle autre marque d'électroménagers. Il y a 20-25 ans, lorsqu'un ménage faisait l'acquisition d'un réfrigérateur, ce réfrigérateur fonctionnerait encore aujourd'hui si cette famille ne s'était pas fatiguée à le voir dans la maison et en avait acheté un autre. Aujourd'hui, quand tu achètes un réfrigérateur et qu'il fonctionne encore après 7-8 ans c'est presque un miracle et en plus il est difficile de le faire réparer, ou il en coûte plus cher de le faire que de s'en procurer un autre. L'obsolescence programmée, c'est aussi la mode. Faire en sorte de sortir un gadget toujours plus intéressant que la version précédente pour que les gens aient le goût de changer ce gadget avant que sa durée de vie se termine. Citons en exemple Apple avec leurs iPhone 5-6-7-8 et les iPod qui sortent tous les six mois. L'art de créer des besoins qui n'en sont pas, de susciter les envies pour vendre toujours plus de matériel. En plus de tout ça, des compagnies qui se disent soutenir le développement durable n'offrent pas la possibilité de recycler et récupérer les appareils démodés. GASPILLAGE! Donc, nous nous refusons de protéger du territoire naturel, à caractère environnemental pour permettre à des sociétés en Bourse de ne pas perdre leur droit de faire de l'argent avec nos ressources (terres rares, minéraux précieux et semi-précieux), qui sont en principe des ressources collectives, qui seront, au final, gaspillées. Et là, je vous épargnerai le fait que ces déchets électroniques sont envoyés outre-mer, au Ghana par exemple, pour y être stockés dans un pays dépotoir.

Pour deuxième exemple, je voudrais vous entretenir d'un sujet sensible qui touche directement la région de Val-d'Or. Le troupeau de caribou forestier... Ce troupeau même qui est appelé à disparaître d'ici quelques années parce que la volonté du gouvernement n'est pas là. Nous avons un ministère, le MRN pour ne pas le nommer, ayant un programme visant la protection du troupeau et qui d'un autre côté autorise une forestière à aller récolter du bois sur le territoire de ce troupeau. Ce même ministère est tout à fait au courant que sur ce territoire, l'environnement immédiat du caribou est impacté à 87 % (chemins, coupes de bois, feux, chablis, etc.) et que la survie du caribou forestier est en grande difficulté à partir du moment que son territoire est impacté à 35 %. Qu'est-ce que fait le MRN? Lance-t-il la serviette dans ce dossier, en permettant à une usine qui est présentement fermée d'aller chercher le bois restant pour ensuite refermer?

Un peu plus loin de chez nous, il y a les perchaudes du lac St-Pierre. Il a fallu attendre l'effondrement des stocks de perchaudes pour que le gouvernement arrête la pêche commerciale et sportive de ce percidé en mai 2012, malgré que la problématique soit connue depuis plus de 10 ans. Pourquoi? Pour ne pas nuire au droit de quelques-uns de faire de l'argent? On dirait qu'il faut atteindre des points de non-retour pour commencer à penser d'agir.

Plus internationalement, il y a le thon rouge de l'Atlantique. Les quotas de pêche de ce poisson sont très limités depuis quelques années et là, des scientifiques ont relevé que les stocks de thon rouge avaient légèrement augmenté. Que fait la communauté internationale? Au lieu de laisser le thon redevenir le féroce prédateur dont les océans ont besoin, ils augmentent les quotas de pêche. Bravo pour toutes ces visions à long terme!

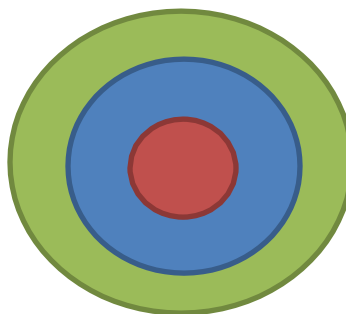
Des exemples (il y en aurait tant d'autres) qui nous démontrent que le développement durable, tel qu'adopté, sert à donner bonne conscience aux gouvernements. S'il n'y a pas de réel changement dans la façon de faire les choses, le volet économique primera toujours sur l'environnement et la société parce que la planète n'est devenue qu'une ressource, où l'homme ne voit que trésor matériel. Où il ne faut surtout pas nuire au droit de certains de prélever sans compter et, dans quel but? Enrichir leurs actionnaires!

Tous perdants

Y a-t-il quelqu'un pour défendre notre environnement? En fait, y a-t-il quelqu'un qui a plus de poids dans les pouvoirs décisionnels qui pourrait donner une meilleure représentativité du volet environnemental, défendre le droit des générations futures à avoir accès à l'environnement? Quel droit a la nature de demeurer intègre, d'être ce qu'elle devrait, c'est-à-dire une source alimentaire, pharmaceutique et sans compter les bienfaits thérapeutiques de celle-ci sur l'homme. En fin de compte, j'ai bien peur que nous soyons tous perdants si rien n'est fait pour rétablir l'équilibre. Un très sérieux coup de barre doit être donné pour redresser les nombreux torts causés à l'environnement.

Ma vision, mon analyse

Voici donc ma vision du Développement Durable. Un grand cercle (vert), l'Environnement qui englobe un plus petit cercle (bleu), la Société qui lui-même englobe un autre cercle plus petit (rouge), l'Économie.



Pourquoi cette façon de voir la chose? Simple, mais, à mon avis, logique. Sans environnement, une société ne peut se développer et par le même fait l'économie n'existe pas. Faire

changement, voilà une clé dans la gestion de nos ressources, dans la qualité de notre environnement. Que le territoire soit protégé et, que pour tous nouveaux projets industriels et d'exploitation des ressources, les grandes compagnies, les industriels, demandent la permission à la population, aux générations futures. Que les industriels aient la responsabilité de prouver que l'environnement sera respecté et que des garanties de restauration seront versées. Pour se faire, il doit être donné au MDDEFP, une plus grande crédibilité par un meilleur financement qui leur donnera les moyens de leurs ambitions. De plus, ce ministère doit être mieux reconnu par les autres ministères. Par exemple, les projets soumis par celui-ci ne doivent pas être sabordés par un autre ministère comme le MRN qui n'a qu'une vision économique des ressources. En ce sens, j'appuie la lettre de M. Henri Jacob et M. Richard Desjardins de l'Action Boréale écrite à Madame la 1^{ère} Ministre du Québec (L'écho Abitibien, 23 novembre 2012).

Il devrait y avoir un processus qui vise à rallier les différents acteurs et utilisateurs du territoire par le gouvernement, en l'occurrence le MDDEFP, pour établir des cibles très larges (30 à 40 %) de protection de la biodiversité et octroyer les différents statuts que nous pouvons appliquer sur le territoire dès que les projets sont déposés. Puis quand une compagnie, une industrie, souhaite obtenir le privilège d'exploiter une ressource, qu'elle dépose un projet au ministre, qui lui, donnera le mandat au BAPE de faire les audiences publiques. À ce moment, les compagnies pourront aller poser des questions et tenter de convaincre une tablee d'experts en environnement, de représentants autochtones et autres, que son projet ne va pas à l'encontre de l'environnement. Si, et seulement si, cette compagnie obtient l'accord de l'ensemble des experts, elle pourra opérer. Mais attention, son privilège peut lui être retiré si des inspecteurs jugent qu'il y a un non-respect de l'environnement ou mauvaise pratique.

Conclusion

Pour conclure, Madame la Présidente, les réserves de biodiversité et leurs agrandissements se doivent d'être adoptées telles quelles et même, dans la mesure du possible, encore plus grandes. Nous avons besoin de ces projets pour conserver notre patrimoine écologique qui vaut bien plus que l'argent que certains peuvent en tirer en le pillant, en le vidant de nos richesses collectives. Plus nous protégerons le territoire, plus nous avons de chance de vivre dans un environnement sain et riche écologiquement parlant. De plus, avec l'épuisement des différentes ressources sur la planète, en conservant nos ressources et en les gérant de façon appropriée, nous aurons peut-être la chance d'en tirer un plus grand profit pour le bien de la collectivité. J'aimerais terminer avec une phrase, peut-être clichée pour certains, mais empreinte d'une sagesse certaine. Lorsque les derniers arbres auront été coupés, lorsque les derniers cours d'eau auront été asséchés, pourrez-vous vous nourrir de l'argent que vous en aurez retiré?

Guillaume Lauzon